



# STRATÉGIE ACHATS

du Département de la Vienne

2023 - 2028



# SOMMAIRE

<b>ÉDITO</b> .....	P 3
<b>LE SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES</b> .....	P 6
• La prise en compte du développement durable dans l'action publique locale du Département	P 7
• Les achats du Département de la Vienne en 2022	P 8
• La politique d'achat du Département	P 9
• Le SPASER : un outil pragmatique	P 10
• Notre dispositif de pilotage du SPASER	P 11
<b>LES INDICATEURS ET OBJECTIFS DU DEPARTEMENT PUBLIÉS ...</b>	P 13
<b>LES FICHES ACTIONS</b> .....	P 14
Fiche 1 : Développer les facteurs clés de succès des achats responsables	P 15
Fiche 2 : Intégrer la RSE dans le processus achat et élaborer des modalités d'achat	P 17
Fiche 3 : Diminuer l'empreinte carbone du Département et intégrer l'économie circulaire	P 19
Fiche 4 : Préserver et valoriser nos ressources naturelles et la biodiversité	P 22
Fiche 5 : Poursuivre l'insertion sociale et professionnelle des publics éloignés de l'emploi	P 24
Fiche 6 : Développer des considérations liées à la santé, la sécurité, l'accessibilité et l'égalité femmes-hommes dans les marchés	P 26
Fiche 7 : Favoriser l'accès à la commande publique des PME/TPE	P 28
Fiche 8 : Développer les relations avec les acheteurs publics et développer des synergies sur le territoire	P 30



# ÉDITO

Avec près de 90 millions d'euros d'achats en 2022, le Département de la Vienne dispose d'un levier important en matière de développement durable.

Depuis de nombreuses années, le Département s'est engagé dans un large programme d'actions en faveur de l'environnement et de la solidarité.

Dès 2011, avec l'élaboration de l'Agenda 21 puis, en 2015, avec l'adoption du premier plan relatif aux Stratégies et Engagements de la Vienne pour l'Environnement (SEVE), renouvelé en 2020, notre collectivité agit pour la préservation de l'environnement.

Fort de sa compétence en matière d'action sociale, le Département de la Vienne met également en œuvre, depuis 2014, l'insertion professionnelle par l'introduction de clauses sociales au sein de ses marchés publics.

Ces deux axes, ainsi que le développement économique, 3<sup>ème</sup> pilier du développement durable, font partie intégrante des priorités départementales pour la Vienne.

Depuis mon élection en 2021, je souhaite faire de ces trois axes, une priorité du mandat.

Pour cela, sous l'impulsion d'Alain Joyeux, Président de la Commission de délégation de service public, de la Commission d'Appels d'Offres et du jury de concours, la Stratégie achats et le premier Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) du Département ont été présentés et adoptés par les membres du Conseil Départemental, le 21 décembre 2023.

Ce plan d'actions pour les achats responsables, ayant pour horizon 2023 à 2028, s'appuie sur les 4 axes détaillés ci-dessous, eux-mêmes déclinés en 8 fiches actions prioritaires :

- Économie – Développement de la performance achat
- Environnement – Transition écologique – Prise en compte du changement climatique
- Solidarité – Inclusion – Santé – Égalité femmes-hommes
- Territoires

Ces actions seront déclinées, chaque année, dans le cadre d'une évaluation qui mesurera le chemin parcouru et les étapes restant à franchir vers une commande publique plus vertueuse, au service du bien-être de notre territoire et de ses habitants.

**Alain PICHON**  
Président  
du Département de la Vienne

La commande publique est devenue, dans le cadre budgétaire contraint dans lequel se trouvent l'ensemble des collectivités, un véritable enjeu de performance au service de l'économie et des emplois locaux. L'achat représente un enjeu non seulement financier mais plus globalement de politique publique qui doit, à l'instar de toutes les actions de la collectivité, faire l'objet d'orientations claires. Ainsi est-il nécessaire de prendre en compte dans la démarche d'achat de biens, de prestations ou de travaux, les trois volets du développement durable : économique, social et environnemental.

Fort de ce constat, il est proposé de définir les orientations de la politique d'achat du Département de la Vienne pour les 3 années.

## **AXE 1**

### **L'optimisation des ressources**

Cet axe a pour objet d'utiliser au mieux l'argent public en cherchant le mieux-disant et les procédures qui permettent d'optimiser la fonction achat dans la collectivité. Il s'agit d'actions internes pour améliorer la performance des services mais aussi de différentes formes de mutualisation avec des partenaires extérieurs.

- **Rapprocher l'offre de la demande**
- **Développer les partenariats entre acheteurs publics locaux**
- **Soutenir l'achat public durable en interne et en externe**
- **Professionaliser la fonction achats au Département**

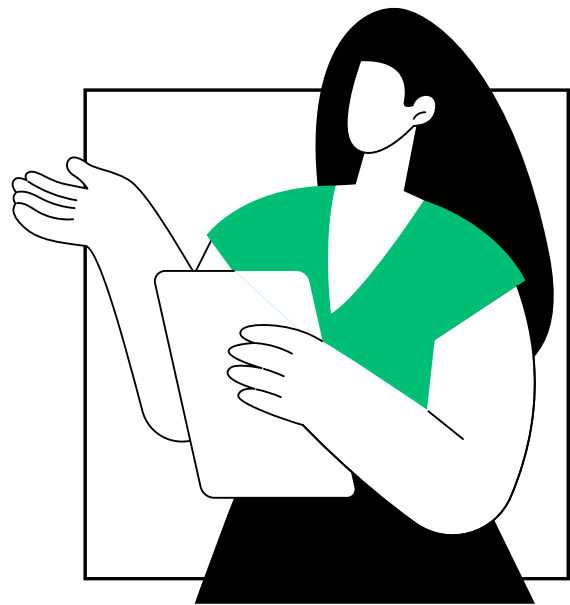
## **AXE 2**

### **La protection de l'environnement**

Dans le contexte climatique et les évolutions rapides de la biodiversité que nous subissons, la protection de l'environnement est un enjeu essentiel pour les collectivités.

Il convient à chacun d'adapter son acte d'achat.

- **Soutenir l'impact environnemental positif de la commande publique**
- **Affirmer une politique d'achats ambitieuse en matière environnementale (pouvant aller au-delà des objectifs fixés par la réglementation)**
- **Rationaliser le besoin de fournitures et de services et questionner la pertinence du besoin**



## AXE 3

### Le progrès social

La solidarité et l'action sociale sont parmi les compétences essentielles et premières du Département. Cela doit aussi se traduire dans l'acte d'achat en étant vigilant sur la performance sociale des entreprises et le respect des droits des personnes employées par les différents fournisseurs. Par l'acquisition de biens et de services, la collectivité peut participer à l'insertion de publics éloignés du travail pour différentes raisons.

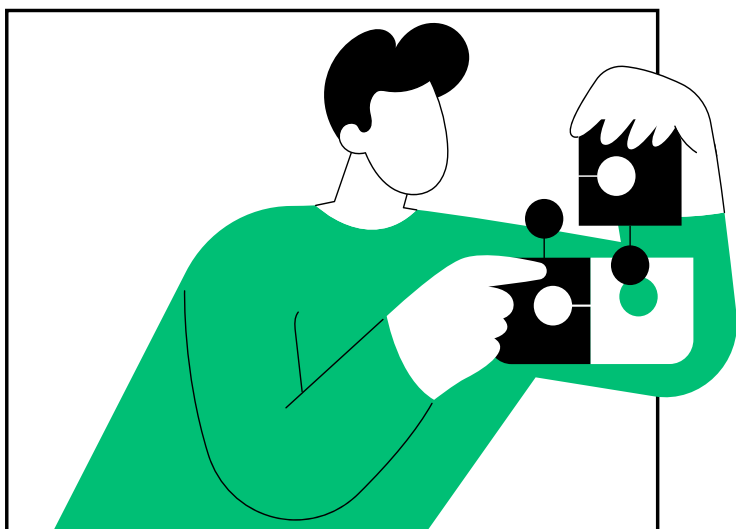
- **Participer au développement de la politique d'insertion du Département et accompagner toute la « chaîne » de décision sur la pertinence d'une politique d'insertion sociale**
- **Encourager les opérateurs économiques sur l'intérêt d'une politique de développement social**
- **Apporter une attention particulière au respect de l'égalité professionnelle et des conditions de travail**
- **Inciter les partenaires à mettre en œuvre une stratégie d'achat socialement responsable et ambitieuse**

## AXE 4

### Le soutien à l'économie locale

L'action du Département s'intègre dans un tissu économique local dans lequel il est un acteur important avec plus de 85 M€ de dépenses annuelles directes en achats de biens, de prestations ou de travaux. Dans un souci de proximité, d'efficacité et de respect de l'environnement, il est souhaitable de travailler avec les entreprises locales, dans la limite du respect des règles de la commande publique. La thématique de l'économie locale est très étroitement liée à l'environnement et à l'insertion.

- **Utiliser les règles prévues par le code de la commande publique pour permettre aux entreprises locales de répondre aux marchés publics**
- **Développer les contacts avec le tissu économique local**
- **Adapter de façon innovante nos pratiques pour permettre aux TPE/PME d'accéder aux marchés publics**



# LE SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES (LE SPASER)

## La prise en compte du développement durable dans l'action publique locale du Département

Depuis de nombreuses années, le Département de la Vienne a engagé un large programme d'actions en faveur de l'environnement, de la biodiversité, de l'eau, de la réduction et de la valorisation des déchets et de la solidarité.

Ces actions ont fait l'objet de divers plans d'actions dès 2011 au titre de l'agenda 21 puis en 2015 avec la création des objectifs de développement durable. Ces politiques sont déclinées dans divers plans ou schémas : au niveau environnemental, on peut citer le Plan SEVE (Stratégies et Engagements de la Vienne pour l'Environnement), le Schéma de l'Habitat, le Schéma Départemental de l'eau, le Plan de sobriété énergétique, le Plan de transition numérique ou le Schéma des Espaces Naturels Sensibles. Au niveau social, le Département est engagé pour une transition sociale juste et équitable pour tous, à travers son Schéma des Solidarités et un Plan collèges « Territoires Numériques Éducatifs ». En outre, depuis 2014, le Département favorise l'insertion par l'introduction de clauses d'insertion sociale dans les marchés publics.

Ces actions s'inscrivent donc dans le cadre international des 17 objectifs de développement durable fixés par l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Avec près de 90 millions d'euros par an d'achats de travaux, de services et de fournitures nécessaires à son fonctionnement, le Département de la Vienne est conscient du **levier stratégique que représente la commande publique et des opportunités d'actions et d'insertion dans ses actes d'achat, de clauses à caractère social et environnemental.**



# LES ACHATS

## du Département de la Vienne

### en 2022

**86,8**  
**M€**  
HT ACHATS

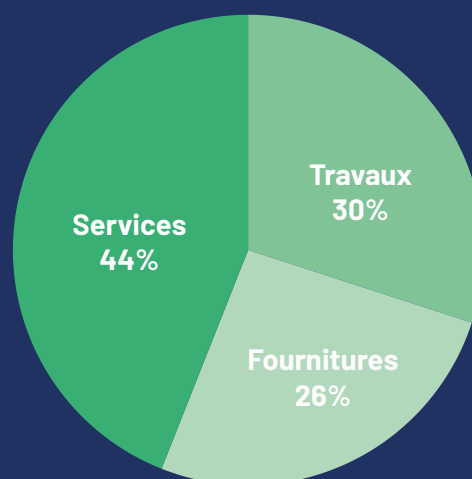
**1 668**  
FOURNISSEURS

**376**  
MARCHÉS  
NOTIFIÉS

### Répartition du nombre de marchés

attribués en 2022

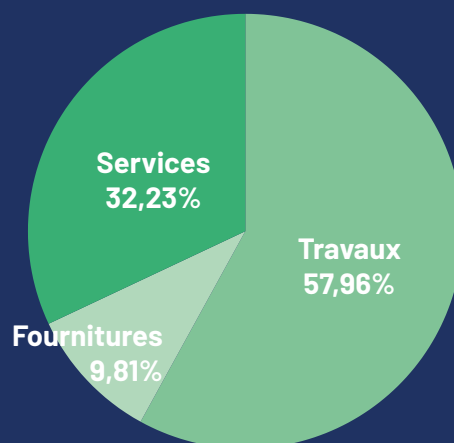
Répartition du nombre de marchés notifiés (sur 376 marchés) par le Département de la Vienne, en 2022, par segment d'achat.



### Répartition en montants des marchés

attribués en 2022

Répartition en montants des marchés notifiés (sur 97 037 376.41€ HT) par le Département de la Vienne, en 2022, par segment d'achat.





# La politique d'achat du Département

Le Département a défini les orientations de sa politique d'achat, dès 2022, en mettant en place un groupe de travail dénommé « Stratégie achats », comprenant des représentants de chaque direction générale adjointe, auquel ont été associés des agents de la Mission Commande Publique, de la Direction de l'Insertion et du Retour à l'Emploi, de la Direction des Affaires Générales ou de la Direction de l'Agriculture, de l'Eau et de l'Environnement, selon les thématiques abordées. 4 axes principaux sont ressortis et ont servi à la structuration de notre SPASER : performance achat, environnement, progrès social et territoire.

Le projet a été partagé avec les membres du comité de direction générale et le président de la commission d'appel d'offres.

Le Département de la Vienne souhaite donc poursuivre la structuration de sa politique d'achat au service de ses ambitions politiques à travers un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) promouvant un achat public durable qui concourt à la protection de l'environnement, au bien-être et à la santé, à l'économie sociale et solidaire et à la transition de l'ensemble des acteurs concernés.

En effet, l'article 13 de la loi sur l'économie sociale et solidaire (31 juillet 2014), modifié par la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (17 août 2015) a instauré l'obligation, pour les collectivités réalisant plus de 100 millions d'euros d'achats annuels, d'adopter et de publier un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER). Le décret n° 2022-767 du 2 mai 2022 a abaissé ce seuil, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, à 50 millions d'euros, afin de créer une véritable dynamique au niveau local en faveur des achats durables.

Tel que défini par l'article L2111-3 du Code de la Commande Publique, ce schéma « détermine les objectifs de politique d'achat comportant des éléments à caractère social visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés et des éléments à caractère écologique ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs. Ce schéma contribue également à la promotion d'une économie circulaire ».

Le SPASER s'inscrit dans le contexte réglementaire lié aux achats responsables en pleine évolution, depuis quelques années.

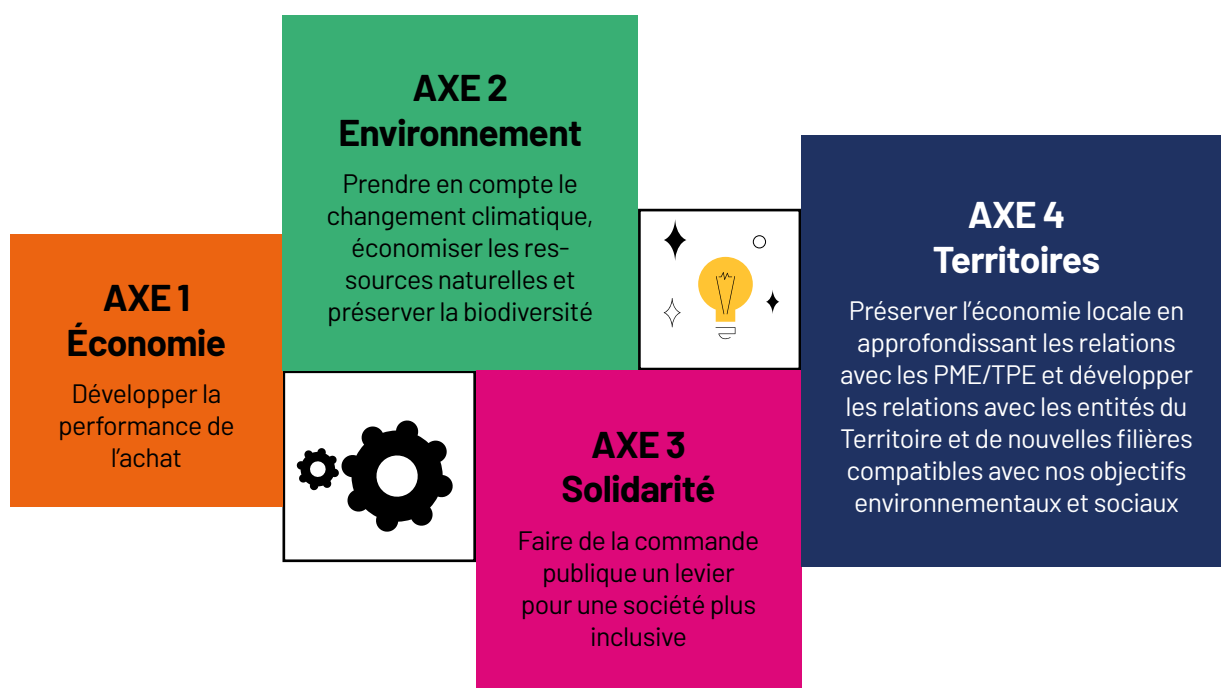
A titre d'exemples, on peut citer :

- la loi AGECL (loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) du 10 février 2020 qui oblige les collectivités locales, à procéder à des acquisitions de biens issus de la réutilisation, du réemploi ou intégrant des matières recyclées visant un objectif de 10% d'emballages réemployés en 2027 et mettant en place la responsabilité élargie des producteurs (REP), pour 2023,
- la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 qui impose l'intégration, au plus tard en août 2026, de dispositions sociales et environnementales dans les marchés publics (spécifications techniques, critères d'attribution et conditions d'exécution),
- la loi EGALIM du 18 octobre 2021 qui vise l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et par voie de conséquence une restauration collective de qualité,
- la loi du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique,
- le PNAD (Plan National pour des Achats Durables) 2022-2025 qui donne une feuille de route pour l'ensemble des acheteurs et se donne pour objectifs d'atteindre, d'ici 2025, 100 % de marchés notifiés comportant au moins une considération environnementale et 30 % comportant une considération sociale.

## Le SPASER : un outil pragmatique

Un temps fort de construction de notre SPASER a été l'animation de six ateliers structurés en fonction des principales activités du Département (numérique, infrastructures routières, bâtiments, mobilités, entretien des locaux et des espaces verts). Ces ateliers ont permis de construire collectivement les actions prioritaires à mener pour accroître notre performance.

Le SPASER du Département de la Vienne se décline autour des 4 axes prioritaires suivants en cohérence avec nos politiques :



### Politiques de référence pour notre politique d'achats responsables :

- Stratégie achats 2023-2028
- Schéma des Solidarités
- Plan SEVE
- Schéma routier
- Schéma de l'Habitat
- Schéma Départemental de l'Eau
- Schéma des Espaces Naturels Sensibles
- Plan de Transition Numérique 2023-2028,
- Schéma Départemental Touristique 2023-2028
- Plan collègues « Territoires Numériques Éducatifs »
- Plan de sobriété énergétique

Chaque axe est décliné en fiches-projets ; chaque fiche étant associée à un ou plusieurs Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'ONU dans l'agenda 2030, et déclinée en objectifs et actions prioritaires à mener.

# Notre dispositif de pilotage du SPASER

Afin d'assurer la mise en œuvre effective du SPASER, une gouvernance à trois niveaux a été mise en place.

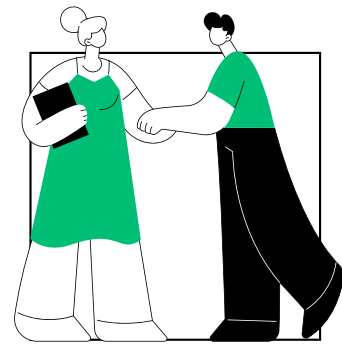
## NIVEAU 1 Mission Commande Publique

Le service de la Mission Commande Publique assurera la coordination opérationnelle au quotidien du SPASER, en lien avec les Directions acheteuses. Son appui consistera notamment à proposer des montages juridiques adaptés aux nouveaux enjeux de développement durable, fournir un soutien méthodologique sur la passation des marchés et faciliter la mise en place de clauses d'insertion sociales et environnementales. Il pourra également s'appuyer sur le soutien technique des fonctions finances et développement durable.

La Mission Commande Publique aura également pour mission de coordonner le recueil des données évaluées au titre des indicateurs et d'analyser les écarts éventuels.

Les directions spécialisées seront chargées d'évaluer les données concernant leur direction et de les transmettre à la Mission Commande Publique.





## NIVEAU 2

### Le comité technique (COTECH)

Le comité technique est composé des membres volontaires issus du groupe de travail chargé de l'élaboration de la « Stratégie achats », ainsi que des référents commande publique, par segment d'achats et des agents de la Mission Commande Publique. Il est également constitué, selon les thématiques abordées, des représentants des services concernés.

Ce comité se réunira 2 fois par an et aura pour fonction :

- d'analyser les données remontées par les directions via la MCP ;
- d'évaluer l'état d'avancement des actions du SPASER pour atteindre les objectifs fixés ;
- de proposer au COPIL les mesures correctives ou l'adaptation de certains objectifs le cas échéant ;
- de proposer au COPIL les priorités d'achats responsables sur la base de la programmation annuelle des marchés et les nouvelles orientations annuelles en fonction des objectifs du Département.

## NIVEAU 3

### Le comité de pilotage (COPIL)

Le comité de pilotage est composé des membres du comité technique, ainsi que du Directeur Général des Services (DGS), de représentants de chaque direction générale adjointe (DGA), des élus en charge d'un segment d'achat et du Président de la Commission d'Appel d'Offres ou son représentant.

Ce COPIL se réunira 1 fois par an et aura pour fonction :

- d'analyser les données remontées par les directions via la MCP notamment concernant le suivi des indicateurs ;
- d'analyser les propositions du COTECH et y donner la suite appropriée ;
- de définir les priorités d'achats responsables sur la base de la programmation annuelle des marchés et de fixer les nouvelles orientations annuelles en fonction des objectifs du Département.

*Le SPASER sera diffusé sur le site du Département de la Vienne et une publication des indicateurs clés et des objectifs ci-dessous sera réalisée une fois par an sur le site internet du Département.*

*Des indicateurs internes supplémentaires seront suivis dans le cadre d'un comité de pilotage.*

# LES INDICATEURS ET OBJECTIFS

DU DEPARTEMENT  
PUBLIÉS

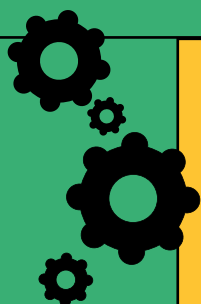


**Part des marchés  
avec des  
considérations  
environnementales**

Objectif : 100% d'ici 2025

**10**  
**MARCHÉS  
RÉSERVÉS**  
en 2022

**19 176**  
**HEURES  
D'INSERTION**  
annuelles en 2022



**59%**  
**PART DES MARCHÉS**  
attribués aux **fournisseurs**  
**du Département**  
**de la Vienne**  
en 2022

**Part des marchés  
avec des  
considérations  
sociales**

Objectif : 30% d'ici 2025

**12%**  
**PART DES MARCHÉS**  
attribués aux  
**fournisseurs de**  
**la Nouvelle-Aquitaine**  
en 2022



# 4 axes déclinés en 8 FICHES ACTIONS

pour mettre en œuvre ~~les~~ la Stratégie achats



## Axe 1 : Économie

Développer la performance de l'achat

Fiche 1 : Développer les facteurs clés de succès des achats responsables

Fiche 2 : Intégrer la RSE dans le processus achat et élaborer des modalités d'achat

## Axe 2 : Environnement

Prendre en compte le changement climatique, économiser les ressources naturelles et préserver la biodiversité

Fiche 3 : Diminuer l'empreinte carbone du Département et intégrer l'économie circulaire

Fiche 4 : Préserver et valoriser nos ressources naturelles et la biodiversité

## Axe 3 : Solidarité

Faire de la commande publique un levier pour une société plus inclusive

Fiche 5 : Poursuivre l'insertion sociale et professionnelle des publics éloignés de l'emploi

Fiche 6 : Développer des considérations liées à la santé, la sécurité, l'accessibilité et l'égalité femmes-hommes dans les marchés

## Axe 4 : Territoires

Préserver l'économie locale en approfondissant les relations avec les PME/TPE et développer les relations avec les entités du Territoire et de nouvelles filières compatibles avec nos objectifs environnementaux et sociaux

Fiche 7 : Favoriser l'accès à la commande publique des PME/TPE

Fiche 8 : Développer les relations avec les acheteurs publics et développer des synergies sur le territoire

# DÉVELOPPER LES FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS DES ACHATS RESPONSABLES

## Orientations stratégiques

Mettre en place l'organisation et les process pour assurer le maintien de la démarche achats responsables dans le temps



### Exemples de réalisations du Département

- Animation par la Mission Commande publique d'un groupe de référents achat
- Stratégie achats définie collectivement lors de groupes de travail
- Une référente environnement et insertion au sein de la mission de la commande publique
- Un logiciel achats MARCO et une évolution WEB qui permet de gérer et piloter le processus achats de manière dématérialisée
- Une cartographie des enjeux de développement durable par famille d'achat permettant de cibler les marchés devant faire l'objet d'une attention particulière
- Utilisation de variantes dans les marchés

## OBJECTIFS ET ACTIONS ASSOCIÉES

### OBJECTIF 1 : INTÉGRER LES ACHATS RESPONSABLES DANS LE PROCESSUS ACHAT

#### Intégrer dans les documents de référence internes les critères de l'achat responsable

- Refondre la nomenclature des marchés du Département
- Refondre la fiche d'expression des besoins pour chaque procédure/marché en y intégrant la définition des enjeux de développement durable
- Définir le moyen d'enregistrement et de suivi des considérations environnementales ou sociales dans le logiciel achat
- Adopter un guide des bonnes pratiques (relations avec les fournisseurs, respect et adaptation des procédures, documents modèles, déontologie...)

#### Adapter l'organisation interne

- Formaliser l'évolution du périmètre de la référente clauses sociales vers un périmètre plus large incluant l'ensemble des axes du SPASER :
  - » conseiller les directions sur la partie environnementale et sociale
  - » répertorier les entreprises ou organismes qui ont une démarche environnementale afin de constituer un vivier / annuaire à la disposition des acheteurs de la collectivité au moyen notamment d'un questionnaire RSE joint au dossier de consultation,
  - » mettre en relation les interlocuteurs et effectuer une veille réglementaire sur les évolutions en la matière
- Constituer un Comité de Pilotage, dont les membres seront issus du groupe de travail « Stratégie d'achats », qui se réunira deux fois par an pour mettre en œuvre, suivre et piloter le SPASER

- Collaborer avec la fonction développement durable pour animer l'intégration de considérations environnementales et sociales dans les marchés
- Automatiser les tâches (lien entre les outils numériques, clauses types dans Marco, clausiers, documents techniques standards...)
- Explorer les sources de financement pour accroître les moyens humains

### Développer la programmation des achats

- Réaliser avec chaque Direction, une réunion annuelle de planification des marchés récurrents et nouveaux dont les procédures sont à lancer
- Utiliser la cartographie des enjeux de développement durable pour identifier l'opportunité d'intégrer des considérations environnementales ou sociales dès la programmation

## OBJECTIF 2 : ANIMER LA DEMARCHE ACHATS RESPONSABLES

- Procéder à l'évaluation des clauses environnementales et sociales et les intégrer dans les marchés
- Mettre en place des retours d'expériences réguliers au sein de la collectivité, dans le cadre du réseau des référents achats et marchés, afin de développer les bonnes pratiques en interne
- Communiquer, sur l'intranet du Département, les éléments suivants :
  - » la Stratégie achats
  - » le SPASER
  - » le référentiel et les outils achats responsables
  - » la liste des marchés transversaux
- Analyser les modalités d'achats des directions via la nomenclature afin de réduire le nombre de dépenses passées hors procédure
- Poursuivre le développement des marchés transversaux dans la collectivité et ses partenaires, tels que membres des groupements de commandes.

- Créer, partager et suivre un tableau de bord interne à l'organisation reprenant les objectifs du SPASER

## OBJECTIF 3 : FAIRE MONTER EN COMPÉTENCE LES AGENTS SUR LES ACHATS RESPONSABLES

- Professionnaliser la fonction achats et inculquer une culture commune de l'achat auprès de l'ensemble des services par des actions de formation ou de sensibilisation aux pratiques (sourcing, négociation, développement durable, critères environnementaux, exécution des contrats...)
- Organiser des ateliers pour approfondir certains sujets techniques

## PARTIES PRENANTES CONCERNÉES

- Mission commande publique
- Prescripteurs
- Élus

## ACTIONS PRIORITAIRES

- Poursuivre la rédaction du guide interne des bonnes pratiques
- Réaliser la planification annuelle des marchés
- Établir un questionnaire RSE
- Communiquer sur nos outils : SPASER, Stratégie achats, nomenclature, etc.
- Communiquer sur l'annuaire des structures à vocation sociale ou environnementale.

## INDICATEURS DE SUIVI ANNUEL

Nombre de directions rencontrées sur le nombre de directions concernées, pour la programmation de l'année N, en décembre de l'année N-1

Nombre d'achats en marchés / hors marchés (hors achats via des centrales type UGAP, RESAH, etc.)

Nombre d'agents formés sur le nombre d'agents concernés (gestionnaires, prescripteurs, etc.)



# INTÉGRER LA RSE<sup>1</sup> DANS LE PROCESSUS ACHAT ET ÉLABORER DES MODALITÉS D'ACHAT



## Orientations stratégiques

Assurer que l'achat soit performant sur les dimensions économiques, environnementales et sociales. Définir des modalités d'achats pour les marchés à enjeux.

### Bonnes pratiques et actions en cours

- Ateliers participatifs au niveau de la collectivité (achats, ...).
- Analyse d'un nouveau système de gestion des déchets d'un bâtiment sur le site du Futuroscope
- Études de marché réalisées sur le nettoyage, l'achat de véhicules...
- Revue du besoin du marché de transport des élèves en situation de handicap avec une Assistance à maitrise d'ouvrage (AMO)

## OBJECTIFS ET ACTIONS ASSOCIÉES

### OBJECTIF 1 :

#### QUESTIONNER LE BESOIN ET LE DÉFINIR FONCTIONNELLEMENT

- S'interroger systématiquement sur la nécessité du besoin (possibilité de réduire, modifier, voire de supprimer le besoin, ...)
- Adopter une approche fonctionnelle du besoin et interroger des prescripteurs sur la fonction attendue et non sur la définition technique du produit ou service
- Travailler sur l'estimation des justes quantités et de la juste qualité, afin d'éviter la surconsommation
- S'interroger sur la fin de vie du produit

### OBJECTIF 2 :

#### ANALYSER LE MARCHÉ FOURNISSEUR

- Expliciter les modalités du sourcing dans le guide interne et élaborer un formulaire (sélection panel fournisseur, recueil d'information et exploitation des

résultats)

- Encourager le sourcing (participation à des salons, rencontres avec des fournisseurs...)
- Réaliser un sourcing RSE avec les fournisseurs du Département

### OBJECTIF 3 :

#### RAISONNER EN COÛT GLOBAL OU COMPLET DÈS QUE POSSIBLE

- Identifier les familles d'achat où une approche en coût global est pertinente
- Travailler sur une approche en coût global sans se limiter au prix d'acquisition immédiat et retenir l'offre la plus avantageuse au regard de critères pertinents et clairement définis
- Faciliter l'analyse des offres par l'établissement d'un questionnaire technique, pour chaque marché, permettant aux candidats de mieux répondre aux interrogations de l'acheteur

<sup>1</sup>RSE : Responsabilité sociétale des entreprises

- Établir des hypothèses sur une durée de vie fixée des achats d'équipements pour estimer le coût complet
- Demander dans le mémoire technique/ environnemental les propositions des fournisseurs pour assurer la fin de vie des matériaux et équipements : recyclage, démantèlement, réemploi, don, avec estimation du coût

#### **OBJECTIF 4 : FAVORISER L'ÉCHANGE AVEC LES FOURNISSEURS**

- Favoriser les négociations dans le respect des procédures et la mise en place d'une traçabilité fiable
- Généraliser la réalisation d'une analyse détaillée avant chaque négociation (définir les objectifs, enjeux, risques et marges de manœuvres possibles)
- Recourir le plus possible aux variantes et plans de progrès dans les procédures

#### **OBJECTIF 5 : SUIVRE SES FOURNISSEURS**

- Réaliser des revues périodiques de suivi des marchés en fonction de leur importance, de leurs impacts
- Faire un retour d'expériences en fin de marchés, faire le bilan des points forts, des points faibles et des améliorations à apporter.

#### **PARTIES PRENANTES CONCERNÉES**

- Mission commande publique
- Prescripteurs
- Élus

#### **ACTIONS PRIORITAIRES**

- Cartographier les industries qui peuvent fournir les matériaux, les fournisseurs et les procédés utilisés pour les travaux routiers
- Réaliser un retour d'expériences sur les dernières réalisations du Département (difficultés de réalisation, retour expérience des utilisateurs...)
- Etudier la mise en place d'un comité technique transverse (numérique, affaires générales, bâtiments, environnement, etc.) pour partager les échanges sur les programmes à enjeux
- Développer les plans de progrès notamment pour le nettoyage des locaux

#### **INDICATEURS DE SUIVI ANNUEL**

Taux de bilans de fin de marchés récurrents réalisés sur le nombre de marchés récurrents arrivant à terme.

Nombre de marchés à enjeux définis lors de la programmation

Nombre de marchés transverses réalisés

# DIMINUER L'EMPREINTE CARBONE DU DÉPARTEMENT ET INTÉGRER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



## Orientations stratégiques

Généraliser une approche environnementale dans la sélection des offres dans les marchés en mettant en place des clauses et des critères environnementaux pertinents par rapport au segment d'achat

### Exemples de réalisations du Département

- Réalisation du Bilan Carbone du Département, incluant les achats de biens et services
- Élaboration et suivi du plan SEVE (objectifs et actions opérationnelles pour la préservation du climat, de la biodiversité et de l'eau)
- Divers schémas établissant des objectifs environnementaux : Plan SEVE, Schéma Directeur Immobilier et Énergétique, Plan de sobriété énergétique
- Mise en place de groupes de travail sur la stratégie Développement Durable, la stratégie Mobilité et la Stratégie achats
- Réalisation d'un Plan de Transition Numérique (PTN)
- Réduction du parc d'imprimantes (suppression des imprimantes personnelles et location intégrant 50% de copieurs reconditionnés)
- Allongement de la durée de vie des ordinateurs à 6 ans
- Achats de véhicules et engins électriques, achat d'objets publicitaires fabriqués à partir de matériaux réemployés (bâches issues du réemploi, tissus d'ameublement, etc.)
- Utilisation de variantes pour développer les techniques d'enrobés à froid et tièdes sur les routes et retraitement sur place
- Réemploi de matériaux réalisé sur une opération de travaux au collège Henri IV
- Suivi des nouvelles réglementations E+C- 1 sur les bâtiments
- Raccordement de collèges de Poitiers au réseau chaleur urbain
- Remplacement de l'éclairage par des leds sur le site du Futuroscope

## OBJECTIFS ET ACTIONS ASSOCIÉES

### OBJECTIF 1 : POURSUIVRE ET AMPLIFIER LA DÉCARBONATION DE NOS ACHATS

#### Familles d'achats prioritaires :

Routes, Bâtiments et Mobilités, priorisés sur la base des résultats du Bilan Carbone du Département.

#### Actions :

- Acheter des automobiles et des engins utilisant de l'énergie renouvelable ou avec une consommation énergétique moindre
- Acheter des équipements ou produits porteurs d'écolabels garantissant un moindre impact environnemental
- Demander aux fournisseurs, via le sourcing, les analyses de cycle de vie (ACV) de leurs produits
- Développer des systèmes de récupération d'énergie dans les bâtiments
- Utiliser les plans de progrès dans les marchés pour engager les fournisseurs dans la démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre et connaître l'empreinte carbone d'un chantier, d'une prestation ou d'un équipement
- Continuer à développer, sur les travaux routiers, des techniques d'enrobés tièdes ou à froid et l'enduit au lieu de l'enrobé
- Utiliser la base INIES dans les cahiers des charges pour valoriser les produits les plus vertueux d'un point de vue environnemental
- Travailler sur la réduction des emballages et la valorisation des déchets

### OBJECTIF 2 : UTILISER DES MATIÈRES RECYCLÉES ET DES MATÉRIAUX ISSUS DU RÉEMPLOI OU DE LA RÉUTILISATION EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS DE LA LOI AGECE

#### Familles d'achats prioritaires :

familles d'achat de la liste définie dans le décret 2021-254 de la loi AGECE

#### Actions :

- Allotir les marchés pour des lots de produits reconditionnés ou issus du réemploi
- Recourir à des équipements et produits d'occasion ou à des pièces détachées d'occasion
- Utiliser le sourcing du marché fournisseurs pour connaître les possibilités d'intégration de matières premières recyclées dans les achats
- Imposer un pourcentage de matières recyclées ou demander via un mémoire environnemental l'engagement du fournisseur en la matière
- Privilégier des fournitures rechargeables

### OBJECTIF 3 : OPTIMISER LA FIN DE VIE DES PRODUITS PAR LE DON, LE RECYCLAGE, LA RÉUTILISATION ET LA RÉPARATION

#### Familles d'achats prioritaires :

PC et téléphones, enrobés, engins, déchets du bâtiment et mobiliers

#### Actions :

- Demander dans les cahiers des charges les mesures mises en place par les fournisseurs pour promouvoir le réemploi, la réutilisation et/ou le recyclage des équipements et matériaux
- Intégrer dans les critères d'analyse des offres, la réparabilité des matériels pour en allonger la durée de vie
- Utiliser la plateforme de réemploi des déchets du bâtiment, développée par Grand Poitiers
- Mettre en place une filière de récupération du matériel informatique
- Encourager l'achat de matériels in-

formatiques et téléphonie reconditionnés (téléphones fixes, téléphones portables, périphériques d'impression)

- Utiliser à minima les éco-organismes (Responsabilité Élargie du Producteur) pour le mobilier de bureau, les déchets d'équipement électrique et électronique et les déchets du bâtiment
- Allonger la durée de vie des matériels informatiques
- Recycler les enrobés bitumineux et valoriser le réemploi de matériaux géologiques excavés sur les chantiers des routes

## LEVIERS MOBILISABLES

- Spécifications environnementales (éco-labels)
- Poids du critère environnemental pour la notation des offres (par exemple : au moins 10% pour un critère efficient)
- Mémoire environnemental à destination des entreprises les incitant à proposer des solutions à impact environnemental positif (matières recyclées, pièces d'occasion, durée de vie du matériel, indice de réparabilité...), associé à un critère
- Variantes environnementales
- Critères de compétences au niveau des candidatures (en matière d'écoconstruction pour les maîtres d'œuvre, réemploi, matériaux biosourcés)
- Produits verts ou reconditionnés du catalogue UGAP

## LES ACTIONS PRIORITAIRES

- Optimiser la flotte de véhicules du Département (analyse de l'existant, taux d'utilisation, questionner le besoin, achat de véhicules occasion, achat de véhicules électriques, etc.)
- Développer la récupération et la réutilisation des emballages des enrobés à froid (seau/sac) avec les fournisseurs pour les travaux routiers
- Mettre en place une filière de réemploi des ordinateurs et autres outils numériques des collègues
- Encourager l'achat de matériels informa-

tiques et téléphonie reconditionnés (téléphones fixes, téléphones portables, périphériques d'impression)

## PARTIES PRENANTES CONCERNÉES

- Toutes les directions dont Routes et Bâtiments
- Fédérations du bâtiment et des routes

### INDICATEURS DE SUIVI ANNUEL

### OBJECTIF

% de considérations environnementales dans les marchés	100% en 2026
--	--------------

### INDICATEURS DE SUIVI INTERNE

Taux de véhicules électriques dans le parc total

Taux d'enrobés avec des températures abaissées à moins de 150°C/total enrobés

Matériaux recyclés sur les chantiers des routes (en pourcentage sur tonnage)

Volume d'achat de produits recyclés, réutilisés ou reconditionnés

Valeur totale de produits donnés, recyclés, réparés

Nombre de marchés avec produits écolabellisés

# PRÉSERVER ET VALORISER NOS RESSOURCES NATURELLES ET LA BIODIVERSITÉ



## Orientations stratégiques

«Que chaque habitant puisse avoir accès à une eau potable de bonne qualité, un système d'assainissement adapté, un milieu naturel préservé et de qualité.»  
(Plan SEVE et Schéma directeur de l'eau)

### Exemples de réalisations du Département

- Elaboration et suivi du plan SEVE (objectifs et actions opérationnelles pour la préservation de la biodiversité et de l'eau)
- Schéma Départemental de l'Eau avec 35 fiches actions
- Schéma Directeur de l'Eau : amélioration du rendement des réseaux, réduction de la consommation d'énergie des systèmes, réutilisation des eaux grises
- Développement d'une filière Miscanthus (plante filtrante locale possédant un pouvoir calorifique et pouvant être utilisée comme ressource renouvelable)
- Objets publicitaires issus du bois d'élagage
- Fauchage raisonné sur les routes
- Appel à projets Plan Arbres qui a pour objectif de favoriser la plantation d'arbres sur le territoire
- Valorisation des déchets verts et utilisation pour le paillage
- Réalisation de parkings végétalisés
- Expérimentation d'un nouveau mode de tri des déchets sur un bâtiment du site du Futuroscope
- Engagement de zéro phytosanitaire utilisé sur le Département

## OBJECTIFS ET ACTIONS ASSOCIÉES

### OBJECTIF 1 : MINIMISER L'IMPACT DES ACHATS SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LA BIODIVERSITÉ

#### Bâtiments :

- Déployer un plan d'action pour arriver à l'objectif de zéro artificialisation nette

- Intégrer des considérations environnementales concernant les rejets d'eaux usées pour toute prestation ayant un impact sur l'utilisation et la qualité de l'eau
- Préciser dans les cahiers des charges des maitrises d'œuvre, architectes et gestionnaires d'espaces verts la nature des essences locales à intégrer aux projets à partir de la liste de Prom'haies (<https://www.promhaies.net/>)

- Étudier des labels liés à la biodiversité dans les bâtiments (la certification Effinature et le label BiodiverCity)
- Étudier la possibilité de promouvoir la biodiversité ou d'économiser les ressources naturelles lors de la définition du besoin avec l'ensemble des Directions (panneaux photovoltaïques, parking verts...)

#### Espaces verts :

- Planter des bulbes de fleurs pour favoriser la pollinisation
- Réutiliser les déchets verts (copeaux)
- Développer des gazons alternatifs qui ont besoin de moins d'eau
- Utiliser des essences locales adaptogènes
- Poursuivre le paillage des bordures des Espaces Naturels Sensibles pour préserver la ressource en eau

#### Mobilier/alimentaire :

- Privilégier l'utilisation de bois issus de forêts durablement gérées notamment pour l'achat de papier et de mobiliers (labels FSC ou PEFC certifiant que le bois provient de forêts gérées durablement ou équivalent)
- Intégrer des considérations liées à la déforestation dans les marchés
- Faire connaître au niveau des marchés les aides financières du Département concernant des actions pour maintenir la biodiversité (par exemple : soutien à la plantation d'arbres)

## OBJECTIF 2 : SENSIBILISER LES FOURNISSEURS À LA BIODIVERSITÉ

#### Familles d'achats prioritaires :

Bâtiments, Routes, Espaces verts, Mobilier, Nettoyage

#### Actions :

- Déployer auprès des fournisseurs du territoire des actions de sensibilisation prévues dans le Plan SEVE et le Schéma de l'Eau
- Réaliser un accord cadre pour les plans de gestion des Espaces Naturels Sensibles (diagnostic écologique et hydro-biologique en cas de milieux aquatiques et plan de gestion quinquennal)

- Réaliser une charte sur la préservation de l'eau (cf. action Schéma de l'eau) et la communiquer aux fournisseurs impactés (espaces verts, bâtiment...)

## LEVIERS MOBILISABLES

- Spécifications techniques : recours aux écolabels
- Critères de performance environnementale de l'offre
- Conditions d'exécution de la prestation : livraison, emballages, gestion des déchets

## LES ACTIONS PRIORITAIRES

- Réaliser un retour d'expériences du projet de la Direction des Technopoles et des sites Futuroscope d'implanter du gazon alternatif et le partager avec les Directions Environnement et Bâtiment

## PARTIES PRENANTES CONCERNÉES

- Directions Routes, Bâtiments, Environnement, Affaires Générales

### INDICATEURS DE SUIVI ANNUEL

Taux de considérations environnementales dans les marchés

### INDICATEURS DE SUIVI INTERNE

Retours d'expériences (RETEX) à réaliser en interne sur les expérimentations liées aux sols

# POUR SUIVRE L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES PUBLICS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI



## Orientations stratégiques

Utiliser la commande publique comme levier pour l'insertion professionnelle et sociale à travers les dispositifs des clauses sociales et des marchés réservés.

### Exemples de réalisations du Département

- Référente (facilitatrice) intégrée au sein de la commande publique pour les marchés du Département et les maîtres d'ouvrage du territoire ne disposant pas de facilitateur, y compris pour les communes ou EPCI dans le cadre du programme d'investissement ACTIV (<https://www.lavienne86.fr/les-aides/dispositif-activ>)
- Marchés réservés : nettoyage des équipements de protection individuels, objets publicitaires, dé-végétalisation des ouvrages d'art, enlèvement des embâcles
- Utilisation de la variante sociale sur marché de travaux de voirie

## OBJECTIFS ET ACTIONS ASSOCIÉES

### OBJECTIF 1 : IDENTIFIER LES MARCHÉS SUSCEPTIBLES D'INTÉGRER DES DISPOSITIFS D'INSERTION OU LE SECTEUR DU TRAVAIL PROTÉGÉ ET ADAPTÉ (STPA)

- Réaliser lors de la réunion de programmation annuelle, identifier les futurs marchés pouvant intégrer un dispositif d'insertion (directions demandeuses/facilitatrice) ou être réservés au STPA ou à l'insertion.
- Examiner systématiquement la faisabilité avant le lancement d'un marché d'intégrer des clauses sociales (utiliser la fiche de faisabilité réalisée par le service de la commande publique)

### OBJECTIF 2 : DIVERSIFIER LES SEGMENTS D'ACHAT ET LES BÉNÉFICIAIRES

- Développer la clause sociale dans les marchés de services et de prestations

intellectuelles (exemple : marchés de maîtrise d'œuvre, maintenance...)

- Proposer aux fournisseurs d'élargir les profils des bénéficiaires, notamment le personnel féminin et le personnel porteur d'un handicap

### OBJECTIF 3 : UTILISER LES OUTILS JURIDIQUES DE LA COMMANDE PUBLIQUE POUR FAVORISER L'INSERTION ET LES MARCHÉS RÉSERVÉS

- Allotir les consultations pour permettre l'accès aux structures issues du champ du handicap, de l'insertion et de l'Économie Sociale et Solidaire
- Poursuivre les variantes sociales associées à un critère d'attribution pour que les fournisseurs puissent proposer des modalités différentes que celles prévues dans la clause d'exécution (plus d'heures d'insertion, par exemple)



## **OBJECTIF 4 : PROMOUVOIR LES DISPOSITIFS D'INSERTION AU SEIN DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX**

- Poursuivre les réunions de présentation des différents acteurs de l'insertion ou du handicap aux prescripteurs
- Valoriser les retours d'expériences en communiquant auprès des directions demandeuses, de la direction de l'insertion et du réseau de gestionnaires de marchés sur les résultats liés aux clauses d'insertion et marchés réservés.
- Poursuivre le déploiement du tableau de bord permettant le suivi de la clause d'insertion et des marchés réservés.

## **OBJECTIF 5 : COLLABORER AVEC NOS PARTENAIRES EXTERNES SUR L'INSERTION**

- Rencontrer annuellement les structures d'insertion par l'activité économique et les ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail) pour suivre leur offre de service et identifier les potentiels marchés qui pourraient leur être confiés
- Déployer des actions de communication en externe, en particulier à destination des fédérations et syndicats professionnels pour avoir des réponses plus pertinentes à nos marchés
- Échanger avec les interlocuteurs du territoire (Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire/INAÉ, association de développement de l'insertion en Aquitaine/ Facilitateurs régions Nouvelle-Aquitaine/ Agence des territoires 86)

## **LES ACTIONS PRIORITAIRES**

- Examiner systématiquement la faisabilité avant le lancement d'un marché d'intégrer des clauses sociales
- Développer les marchés réservés
- Définir une liste de prestations susceptibles d'être confiées aux SIAE et secteur du travail protégé et adapté et communiquer auprès des directions.
- Communiquer auprès des partenaires internes (Direction de l'insertion) et des prescripteurs sur les résultats liés aux clauses d'insertion et marchés réservés

## **PARTIES PRENANTES CONCERNÉES**

- Toutes les directions
- Les communes et EPCI dans le cadre du programme ACTIV
- Structures de l'emploi et du handicap
- Agence des Territoires 86

## **INDICATEURS DE SUIVI ENVISAGÉS**

Nombre de dossiers étudiés et par direction

Nombre de marchés clausés par Direction (secteur d'activité)

Nombre d'heures d'insertion réalisées par famille d'achat/nombre d'heures prévisionnelles

Nombre d'heures d'insertion réalisées total

Nombre d'heures d'insertion par typologie de bénéficiaires

Nombre de marchés réservés au secteur du handicap et de l'insertion et volume financier associé

# DÉVELOPPER DES CONSIDÉRATIONS LIÉES À LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ, L'ACCESSIBILITÉ ET L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS LES MARCHÉS



### Orientations stratégiques

Limiter, par les achats, les impacts sur la santé et favoriser la sécurité, le bien-être au travail, l'accessibilité et la mixité

#### Exemples de réalisations du Département

- Prise en compte dans les bâtiments de la qualité de l'air et de l'accessibilité aux personnes ayant un handicap
- Marché de transport pour les élèves en situation de handicap
- Utilisation de produits éco-labellisés pour le nettoyage des locaux et papier de reprographie
- Sourçage de techniques de nettoyage des locaux du Département plus respectueuses de la santé des usagers et des agents
- Étude sur la faisabilité de sanitaires non genrés et cour végétalisée et non genrée dans un collège
- Exigence de produits publicitaires produits en Europe ou par une entreprise d'insertion par l'activité économique

## OBJECTIFS ET ACTIONS ASSOCIÉES

### OBJECTIF 1: ASSURER LA SANTÉ/SÉCURITÉ DE TOUS AU TRAVERS DES CONTRATS D'ACHAT (FOURNISSEURS, AGENTS DU DÉPARTEMENT ET USAGERS)

- Intégrer des clauses de formation pour les prestations de service afin de limiter les risques inhérents aux manipulations ou à la logistique (troubles musculo-squelettiques, dosage produits)
- Prévoir des spécifications préservant la santé des utilisateurs (par exemple) :

- » intervention hors circulation pour les travaux d'infrastructures routières
- » limiter l'usage de composés organiques volatils (COV) dans les produits achetés
- » étendre l'usage de produits éco-labellisés
- » aménagement du temps de travail (canicule, horaires de travail,...)
- » choisir les mobiles en fonction du Débit d'Absorption Spécifique (DAS)

## **OBJECTIF 2 : FAIRE RESPECTER LES OBLIGATIONS DE VIGILANCE AUX FOURNISSEURS**

- Lutter contre le travail dissimulé (vérifier la régularité de la sous-traitance dans les marchés, engager les procédures nécessaires auprès de l'Inspection du Travail, le cas échéant, etc.) ou non respectueux des droits humains et des droits de l'enfant
- Vérifier la publication d'un plan de vigilance et interdire aux sociétés concernées qui n'ont pas publié un plan de vigilance de soumissionner (décret n° 2022-767)
- Favoriser des produits du commerce équitable qui assurent des relations équilibrées pour les producteurs
- S'assurer des bonnes pratiques de ses fournisseurs de premier rang vis-à-vis de leurs propres chaînes d'approvisionnement, permettant ainsi d'adresser l'enjeu de la responsabilité en cascade tout au long de la chaîne d'approvisionnement

## **OBJECTIF 3 : PRENDRE EN COMPTE L'ACCESSIBILITÉ**

- Permettre l'accessibilité des personnes ayant un handicap en insérant des clauses correspondantes dans les cahiers des charges des achats concernés (logiciels, mobilier et fournitures diverses)
- Poursuivre les opérations de travaux d'accessibilité des établissements départementaux recevant du public (ERP)

## **OBJECTIF 4 : DÉVELOPPER LES CONSIDÉRATIONS LIÉES À LA MIXITÉ ET L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES**

- Préciser dans les documents de la consultation, les interdictions de soumissionner liées aux discriminations ou au non-respect des politiques d'égalité, et exiger une déclaration sur l'honneur attestant de la non-condamnation de l'entreprise pour le délit de discrimination et pour infraction à

l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

- Introduire des spécifications dans les cahiers des charges liées à des prestations non stéréotypées ou genrées dès que cela a du sens, par exemple : sanitaires, cour de collèges, jouets, marchés de communication et événementiel et instaurer un suivi de sa bonne application.
- Expérimenter un dispositif d'évaluation attaché à la clause de lutte contre les discriminations dans les marchés à risques : questionnaire au début du marché, engagement sur une démarche de progrès, questionnaire et bilan en fin de marché

## **LES ACTIONS PRIORITAIRES**

- Identifier au niveau de la programmation les marchés à enjeux de santé/sécurité, accessibilité, égalité femmes-hommes...
- Établir le questionnaire lié aux discriminations (cf. guide DAE sur les aspects sociaux de la commande publique et guide "Comment veiller au respect des droits humains dans les chaînes d'approvisionnement")

## **PARTIES PRENANTES CONCERNÉES**

- Toutes les directions

### **INDICATEURS DE SUIVI ANNUEL**

Nombre de marchés intégrant des considérations sociales (hors clauses d'insertion)

# FAVORISER L'ACCÈS À LA COMMANDE PUBLIQUE DES PME/TPE



## Orientations stratégiques

Agir sur la commande publique pour la rendre plus attractive et compréhensible pour l'ensemble des opérateurs économiques notamment pour les PME et TPE et développer des relations positives avec les fournisseurs

### Exemples de réalisations du Département

- Allotissement
- Organisation de rencontres avec les entreprises implantées sur le site de la Technopole du Futuroscope (petits déjeuners, etc.)
- Séminaires et contacts avec les acteurs locaux du tourisme d'affaires
- Espace dédié aux consultations de marchés publics du Département

## OBJECTIFS ET ACTIONS ASSOCIÉES

### OBJECTIF 1 : ENCOURAGER L'ACCÈS À LA COMMANDE PUBLIQUE Donner de la visibilité aux fournisseurs

- Communiquer sur la Stratégie d'achats adoptée par le Département
- Présenter la programmation aux fournisseurs lors d'un évènement annuel et la publier sur la page Marchés Publics du site internet du Département
- Signer la Charte Relations Fournisseurs et Achats responsables

### Simplifier la compréhension et la réponse aux consultations

- Proposer un cadre de mémoire environnemental et/ou social sous forme de questionnaire afin de guider les candidats dans la structuration de leurs offres
- Simplifier le contenu des documents de consultation
- Demander des références et chiffre d'affaires proportionnés aux besoins du marché
- Engager des actions de formation et sensibilisation à la commande publique pour les structures de l'insertion et du handicap

### OBJECTIF 2 : SOUTENIR LA TRÉSORERIE DES ENTREPRISES

- Fixer, selon les marchés, le versement d'une avance maximale de 20 % (au lieu de 10 %) pour les PME, pour les marchés supérieurs à 50 000 € HT et supérieurs à 2 mois, et ce sans demande de garantie
- Veiller au respect des délais de paiement

## **OBJECTIF 3 : PROPOSER DES ALLOTISSEMENTS**

- Allotir les marchés au volume financier important afin d'en faciliter l'accès aux PME
- Allotir en fonction de la spécificité du besoin ou de la zone géographique pour permettre aux entreprises locales de candidater

## **LES ACTIONS PRIORITAIRES**

- Communiquer sur la Stratégie d'achats du Département
- Publication de la programmation annuelle
- Soutenir la trésorerie des entreprises par le versement des avances

## **PARTIES PRENANTES CONCERNÉES**

- Toutes les directions

### **INDICATEURS DE SUIVI ANNUEL**

Part des PME en montant par rapport au chiffre d'affaires achat

Part des entreprises du territoire en montant et en nombre de marchés

Délais de paiement moyens par direction

# DÉVELOPPER LES RELATIONS AVEC LES ACHETEURS PUBLICS ET DÉVELOPPER DES SYNERGIES SUR LE TERRITOIRE



### Orientations stratégiques

Participer à une commande publique régionale et développer les filières

#### Exemples de réalisations du Département

- Rencontre avec les acteurs du territoire (insertion et du handicap, partenaires des groupements de commande...)
- Mise en place de la filière alimentaire Agrilocal
- Soutien au développement d'une filière de production de Miscanthus en lien avec la construction du collège Mirebeau

## OBJECTIFS ET ACTIONS ASSOCIÉES

### OBJECTIF 1 : DÉVELOPPER LA COOPÉRATION ENTRE ACHETEURS PUBLICS

- Étendre notre réseau d'échanges avec d'autres collectivités ou sites spécialisés pour nous enrichir des expériences extérieures
- Participer aux rencontres ou événements d'acheteurs publics régionaux
- Mutualiser certains marchés avec d'autres collectivités et organismes / établissements publics locaux
- S'intégrer à ou piloter des groupements de commande

### OBJECTIF 2 : DÉVELOPPER LES CENTRALES D'ACHAT ET LES FILIÈRES

- S'intégrer à des centrales locales d'achats selon les besoins
- Nouer des partenariats avec les fédérations professionnelles (Bâtiment, Route), les chambres consulaires afin qu'elles incitent leurs adhérents à s'engager dans une démarche de développement durable
- Inciter à l'utilisation de la filière alimentaire Agrilocal ou d'autres filières locales

- Poursuivre et participer au développement de filières locales (filières d'essences végétales ou de bois local)
- Participer aux filières locales de réemploi et de recyclage (exemple : plateforme de réemploi / recyclerie du Grand Poitiers)

### LES ACTIONS PRIORITAIRES

- Travailler avec une entreprise à but d'emploi (EBE) pour monter la filière recyclage des ordinateurs en local
- Nouer des partenariats avec les fédérations professionnelles, les chambres consulaires, ...

### PARTIES PRENANTES CONCERNÉES

- Toutes les directions

### INDICATEURS DE SUIVI ANNUEL

Nombre de marchés faisant l'objet de groupements de commande

Montant des dépenses réalisées via des centrales d'achats locales



## Département de la Vienne

### Mission Commande publique

Place Aristide Briand

CS 80319 - 86008 Poitiers

05 49 55 66 00

 [lavienne86.fr](http://lavienne86.fr)

